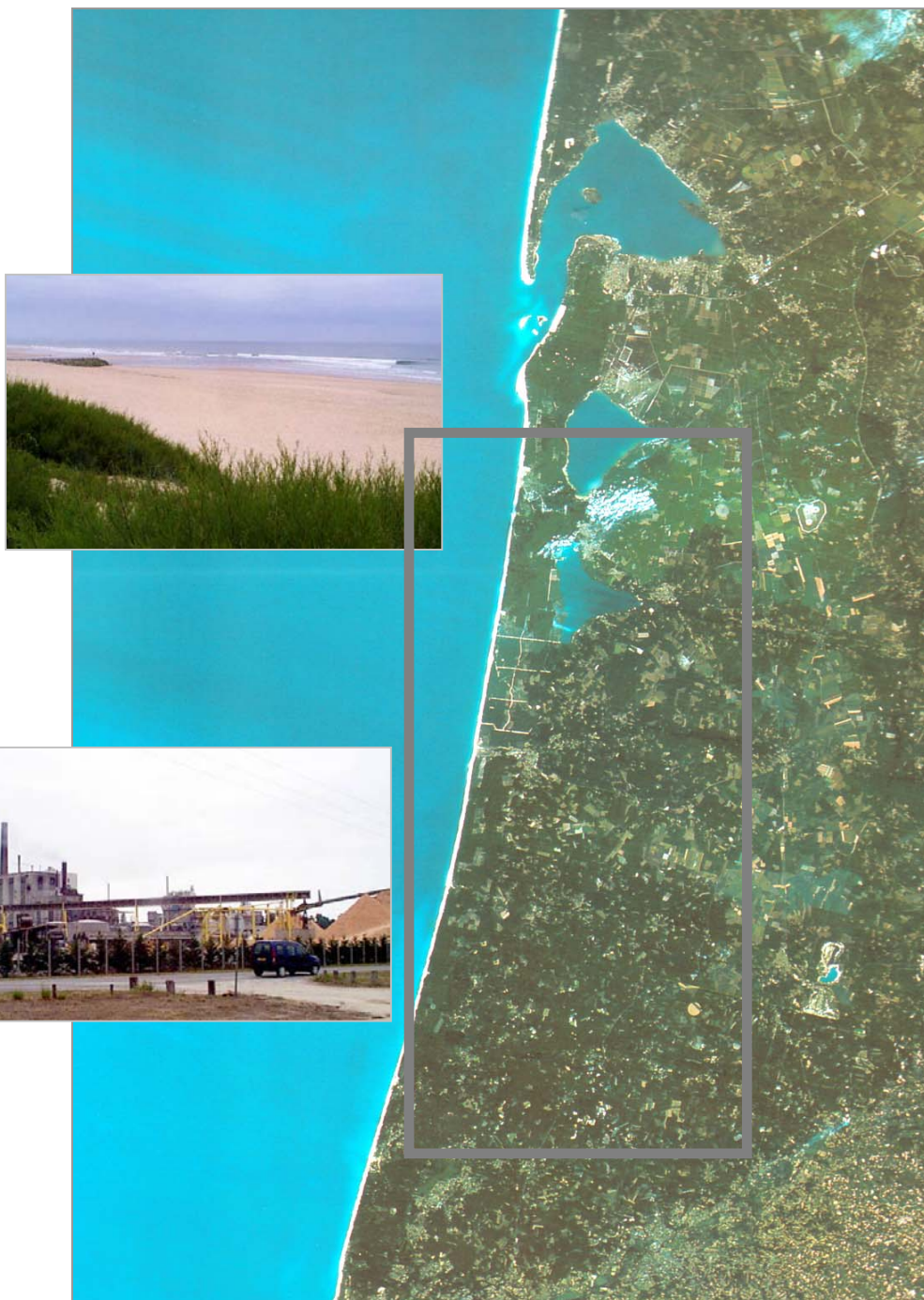




# **PAYS LANDES NATURE CÔTE D'ARGENT**



**Charte de Pays**

**marketeam**  
GROUPE  
Les stratégies du futur

## Qu'est-ce qu'une charte ?

*« Les communes et leurs groupements... élaborent... une charte de Pays en prenant en compte les dynamiques locales déjà organisées et porteuses de projets de développement... »*

*Cette charte exprime le projet commun de développement durable du territoire... selon les recommandations inscrites dans les agendas 21 locaux... et les orientations fondamentales de l'organisation spatiale qui en découlent, ainsi que les mesures permettant leur mise en œuvre ; elle vise à renforcer les solidarités réciproques entre la ville et l'espace rural... »*

*Art 25. Loi 25 juin 1999 d'orientation pour l'aménagement et le développement durable du territoire.*

### **La charte de territoire est l'acte de baptême du pays, son pacte fondateur.**

Elle est un projet commun de développement et d'aménagement défini à long terme. Elle détermine les orientations, les stratégies de développement et d'aménagement de mise en valeur du territoire et les mesures permettant de les mettre en œuvre en dix ans, durée pour laquelle elle est adoptée.

Au-delà de ces aspects législatif et formel, c'est un acte politique fort, qui engage ceux qui la signent :

- sur un projet à long terme porté par tous les citoyens et acteurs du territoire,
- sur une double mission d'aménagement et de développement,
- sur un territoire, une identité collective.

### **Une charte de territoire est un document cadre.**

Elle fixe les règles du jeu tant au niveau du fonctionnement et des relations du pays avec les structures et organismes intervenant sur le territoire, qu'au niveau de la mise en œuvre du projet. Pour autant elle n'est pas figée. Les orientations qui sont décidées aujourd'hui ont vocation à s'adapter aux évolutions de la population, des acteurs, de la société. C'est un document vivant.

À travers ce document, c'est tout un territoire qui s'organise, qui se réorganise, qui se mobilise pour former un pays et le faire vivre. Les enjeux sont importants : le pays est certainement le futur espace territorial entre la communauté de communes et le département et la région, un espace redéfini autour des notions de bassin de vie et d'emploi. Si le pays a une dimension « supra intercommunale » sans pour autant être un nouveau découpage administratif, il n'est pas un échelon de plus dans le paysage institutionnel français.

Le pays s'appuie sur les communes et leurs groupements. S'intégrer dans un bon périmètre (cohésion géographique, économique, culturelle), autour d'un bon projet (la charte), tel est l'enjeu du pays.

Les missions du pays sont la stratégie, l'étude, l'animation, la coordination... Les collectivités adhérentes gardent leurs compétences et continuent à avoir une action concrète sur le terrain, car le pays « fait faire » et délègue à ceux qui ont les compétences et les capacités pour faire.

### **Mais le pays est bien le lieu et l'outil de construction de notre futur.**

Le projet de charte, traduisant **la stratégie de développement durable** arrêtée par les acteurs du Pays, s'organise dans ce cadre et au terme des différentes réflexions menées autour de quatre axes de développement :

– **Le Pays Landes Nature Côte d'Argent, un territoire maîtrisé** qui exprime la volonté du Pays de mieux gérer son attrait résidentiel en définissant des choix d'aménagement et d'urbanisation respectueux de son territoire de vie.

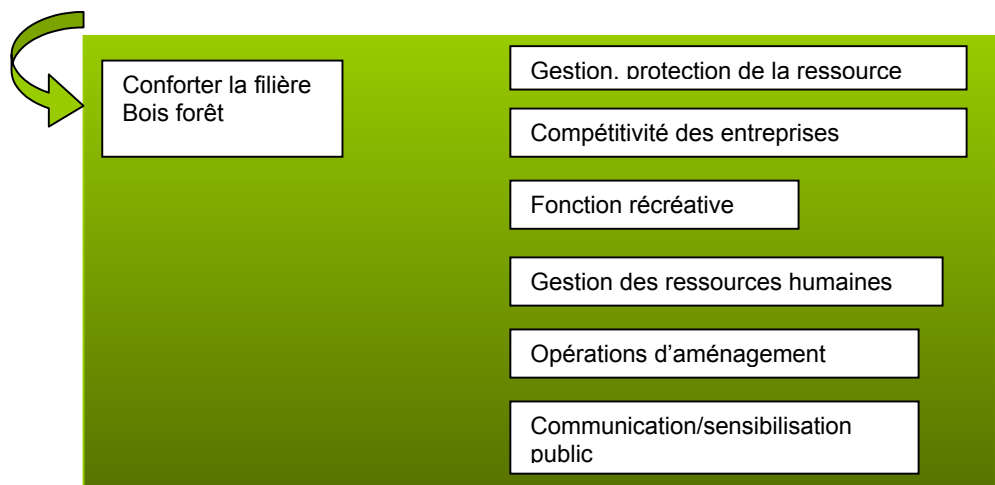
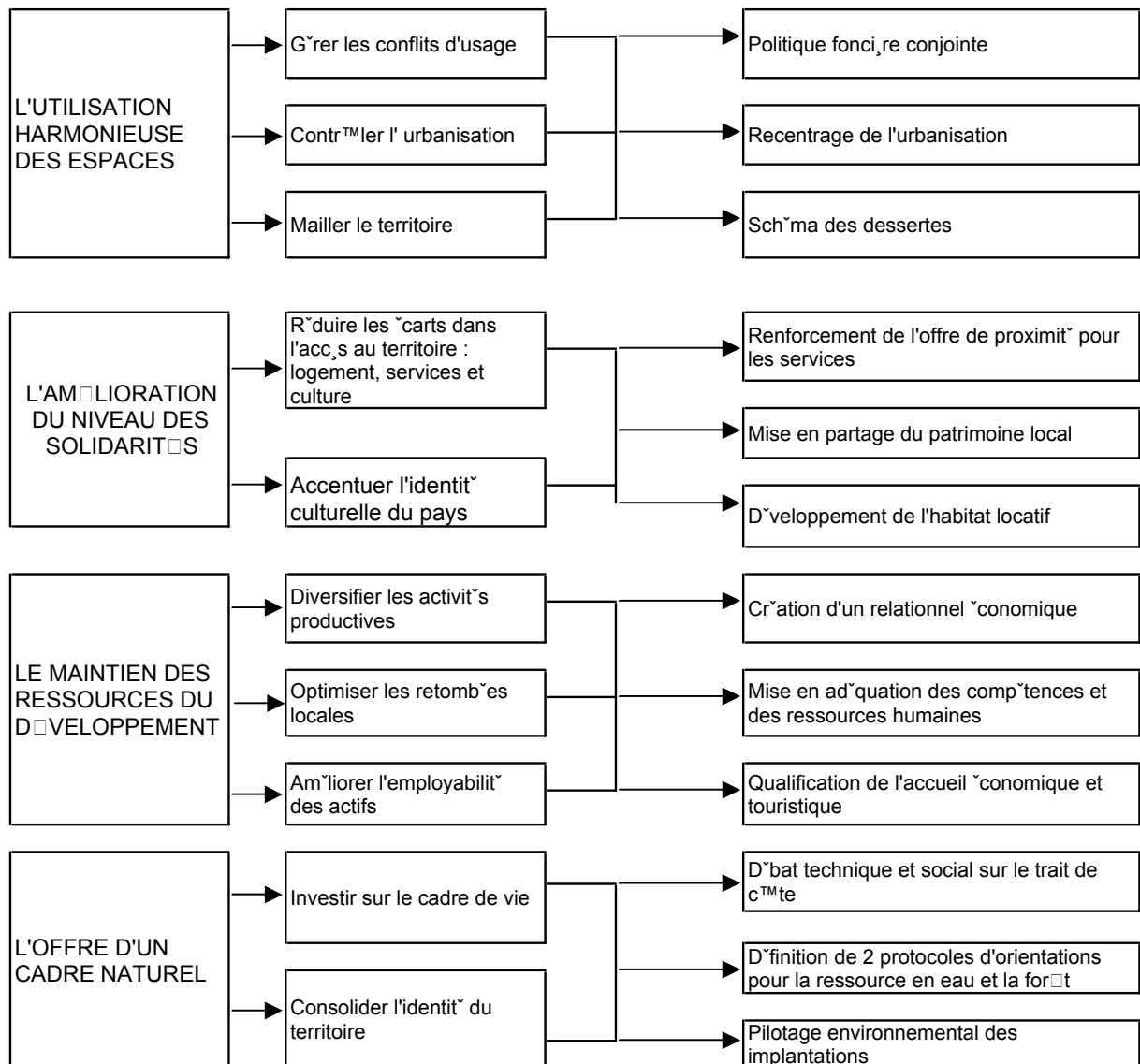
– **Le Pays Landes Nature Côte d'Argent, un territoire partagé** qui exprime le souhait de procurer aux habitants un cadre de vie de qualité, alliant un meilleur accès à des services diversifiés et de qualité à un « art de vivre », une solidarité, et une identité culturelle bien présentes.

– **Le Pays Landes Nature Côte d'Argent, un territoire diversifié** qui traduit la volonté des acteurs de soutenir ses filières bois et tourisme tout en favorisant la diversification du tissu économique pour améliorer l'accès à l'emploi des habitants du Pays.

– **Le Pays Landes Nature Côte d'Argent, un territoire préservé** qui signifie l'attention toujours renouvelée que les acteurs souhaitent porter, dans l'ensemble des projets, aux particularités et aux fragilités d'un système environnemental si rare.

***Le « fil vert » du projet : la forêt***

***Il est impensable d'évoquer les termes du développement ou de l'aménagement sur notre territoire sans parler forêt et/ou bois. C'est une telle évidence qu'on les retrouve au travers de très nombreuses questions, de nombreuses réflexions. Nous avons donc choisi de l'intégrer à la présentation des axes de notre projet qu'il s'agisse d'urbanisation, d'environnement, de cadre de vie, d'économie... mais aussi de la repérer plus particulièrement (écrit en vert souligné) pour pouvoir relier l'ensemble dans une vision cohérente.***



## **AXE 1 : L'UTILISATION HARMONIEUSE DES ESPACES**

Le territoire des Landes Nature Côte d'Argent est en situation d'accueil croissant de populations à titre permanent ou saisonnier et propose une grande capacité compte tenu d'une densité d'occupation 10 fois moindre que la moyenne sur le littoral français.

Cet accueil percuté directement un territoire dans lequel l'environnement forestier et aquatique joue un rôle majeur.

Anticiper cette confrontation c'est donc en premier lieu mettre en mouvement une véritable gestion des différentes vocations du territoire et de son occupation. L'homme a su jusqu'à présent préserver cette « matière première » qu'est son territoire de vie, il lui faut donc la préserver voire la modeler. Définir la place consacrée à l'artificialisation du territoire c'est à dire essentiellement son urbanisation et l'organisation des infrastructures de dessertes deviennent ainsi des actes fondateurs du développement choisi pour le territoire.

### ***Trois objectifs :***

- Gérer les conflits d'usage particulièrement entre le naturel et l'artificiel
  - Contrôler l'urbanisation du territoire notamment à partir du réseau de bourgs
  - Mailler le territoire pour intégrer les différents modes de déplacements

### ***Les registres de l'action***

#### **1/ La mise en place d'une politique foncière conjointe sur le territoire**

C'est bien sur la priorité puisque c'est directement la capacité d'agir sur le territoire (le sol). Cette évidence doit cependant être rappelée dans un territoire convoité, ceci d'autant plus qu'elle doit pouvoir se mettre en place à des échelle supra communales pour à la fois mutualiser des moyens réglementaires et des capacités financières.

##### 1-1 l'utilisation des outils existants

Les Plans Locaux d'Urbanisme, ce n'est pas nouveau. Par contre leur mise en cohérence dans le cadre de réflexions conjointes peut s'avérer être un outil particulièrement efficace. Les liens à la démographie du territoire, à la qualité de la production d'habitat, au dimensionnement des équipements, aux réserves foncières

nécessaires par usage trouvent ici une dimension nouvelle quand la gestion du territoire est menée de manière conjointe sur un territoire.

De la gestion à l'action, les données sont les mêmes et les outils existent tels le Droit de Prémption Urbain qui peut être délégué en tout ou partie pour des fins particulières à des entités supra communales.

#### 1-2 la création d'outils nouveaux

Une des questions centrales c'est la conciliation urbanisation/forêt. Il y a ici un conflit d'usage et des risques. Intégrer le moyen/long terme dans le projet de développement serait la création de zones tampon entre urbain et forêt.

Cet espace tampon est un bien public, cultivé et qui devient urbanisé dans 10/30 ans.

## **2/ Le recentrage de l'urbanisation**

L'urbanisation du territoire est actuellement essentiellement « financière ». Elle se fait au gré des transactions, sur le marché, et avec peu de régulation ou d'intervention directe des collectivités. Donner un sens à l'urbanisation du territoire devient un enjeu fort dans ce Pays car dans un contexte de pression, cela conduit également à jouer sur les équilibres de peuplement.

#### 2-1 la densification des centres

L'ossature urbaine du territoire mérite d'être renforcée. Les noyaux urbains existants, présentent encore des capacités d'accueil à aménager tout en garantissant un cadre de vie de qualité. Or la création de services, de commerces de proximité, de lien social dépend directement de cette urbanité. La demande de certaines populations telles les personnes âgées, les locataires ou encore les jeunes est significative sur cette trame urbaine.

#### 2-2 la création de lotissement « d'intérêt public »

C'est un pan de l'action complètement innovant qui est proposé ici. C'est la partie de régulation qualitative qui est nécessaire au moins dans trois directions : réduire la consommation foncière, produire du logement en accession ou en locatif neuf et donner à voir une architecture. C'est en réalité le contrepoint, la riposte à une banalisation d'une production systématiquement neuve, vorace en m<sup>2</sup> et uniquement dédiée à l'accession. (cf. politique d'habitat ciblée Axe 2 point 3).

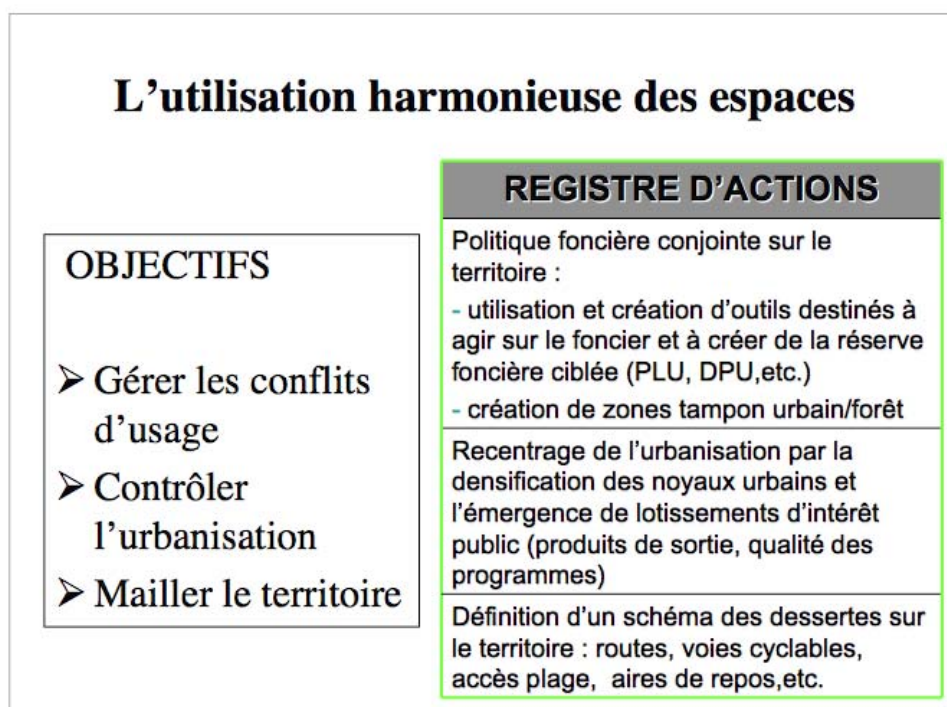


### 3/ Un schéma des dessertes du territoire

Pour conjuguer la croissance des flux sur le territoire, les différents usages et les différents partenariats, il convient de mettre au point un cadre général d'intervention qui puisse prendre en compte tant la question des infrastructures que celle des transports, en particulier les transports en commun.

Sans aucunement prétendre à l'exhaustif il se dessine des chapitres d'action différenciés selon l'usage touristique (accès plage, aires de repos, voies cyclables), ou l'usage routier (axes Est/Ouest, pénétration de l'A63, etc.).

La notion d'infrastructure s'entend également avec les réseaux de communication permettant une desserte en haut débit et très haut débit du territoire. De nombreuses applications de ces technologies de l'information et de la communication peuvent se retrouver dans les différents axes et registres d'actions du projet.



## **AXE 2 : L'AMÉLIORATION DU NIVEAU DES SOLIDARITÉS**

L'essor démographique que connaît le pays dans son entier est porteur d'un renforcement du territoire et d'une amélioration de l'offre de services. Néanmoins cet aspect positif ne doit pas occulter les signes de fractures, de difficultés pour certaines catégories de populations ou pour certaines parties du territoire.

S'assurer que le pays demeure un territoire de convivialité et d'équité dans sa diversité c'est aussi s'assurer d'un élément fondamental de son équilibre social et économique : son identité .

Rapprocher les habitants du territoire par la façon de concevoir l'offre de services et d'animations, l'offre logement permanent ou saisonnier, constitue une orientation majeure du pays pour l'avenir.

La Loi d'Orientation pour l'Aménagement et le Développement du Territoire stipule que l'Etat et les collectivités locales tiennent compte du projet de pays pour l'organisation des services publics. Par sa Charte, le Pays Landes Nature Côte d'Argent entend souligner l'importance de la qualité et de l'accessibilité des services publics de proximité pour la cohésion et l'attractivité de son territoire. Sans chercher à figer l'existant, il s'agit d'accompagner les évolutions des services publics par un pilotage partenarial avec l'Etat et les entreprises publiques concernées, en particulier dans les domaines de la santé, de l'éducation, des transports, de la poste et des télécommunications.

### ***Deux objectifs***

- Réduire les écarts dans l'accès au territoire : logement, services et culture
- Accentuer l'identité culturelle du pays

### ***Les registres de l'action***

#### **1/ Renforcement de l'offre de proximité pour les services aux populations**

##### 1-1 pour les personnes âgées

Il s'agit de compléter ou améliorer un certain nombre d'outils dans le cadre d'une stratégie globale de maintien à domicile à savoir plus particulièrement :

- l'adaptation des dispositifs et moyens de formation des personnels en matière d'aide car les besoins sont très importants et les outils existants inappropriés.
- la mise en place d'une meilleure coordination des services et des intervenants lors du retour au domicile (suite hospitalisation par exemple). Cette orientation doit être fortement encouragée car les durées d'hospitalisation tendent à se raccourcir (développement de l'ambulatoire, limitation de la durée des séjours pour éviter la perte d'autonomie).

Cette fonction de coordination pourrait être assurée par une structure relais.



Pour les cas nécessitant l'accueil temporaire ou transitoire au sein de structures médicalisées ou spécialisées, l'offre du territoire doit être complétée de manière innovante alliant proximité, qualité des soins et prise en charge des maladies du vieillissement (par exemple Alzheimer). Une structure relais de type hôpital de jour pourrait être envisagée.

### 1-2 pour les enfants et les jeunes

Qu'il s'agisse de besoins en matière de garde collective et/ou périscolaire, d'accueil des adolescents ou de jeunes en difficulté la problématique centrale du territoire relève d'une méconnaissance des publics et des besoins qui y sont liés. Les propositions visent la définition d'une politique « jeunesse » sur le territoire. Cela suppose la recherche de :

- une amélioration de l'information et de la connaissance de ces publics (évaluation, anticipation...)
- une sensibilisation des décideurs locaux pour une évolution des compétences et des réponses.
- une association des parents à la mise au point du projet qui doit s'inscrire dans une dimension éducative.

## **2/ Mettre en partage le patrimoine local pour tous et par tous**

Le maintien et la valorisation du patrimoine sont des facteurs de cohésion sociale et d'appropriation par les habitants (actuels et futurs) des ressources naturelles, historiques et culturelles du territoire.

Bien que très diverses (milieux, architecture et habitat, vestiges historiques ou archéologiques), celles-ci sont mal ou peu connues et peuvent participer à la promotion d'un tourisme plus diffus.

Le choix du pays est de travailler en termes :

- **d'accessibilité** : pour les différentes catégories de populations permanentes, saisonnières et en tenant compte des distances (transport, horaires, itinérance.....)
- **de reconnaissance** : pour faire connaître les réalisations, les talents, et pour faire appréhender l'animation culturelle comme un secteur à part entière de la vie du pays et de son développement (information, évènementiel, « accueil nouveaux arrivants »)
- **de renforcement** : pour accroître l'attractivité des sites, du patrimoine local, de l'offre existante dans les arts vivants ce qui suppose de travailler sur la mise à disposition des contenus et sur l'interprétation avec les différents opérateurs (musée, circuits et autres lieux : Sanguinet, courant d'Huchet, Mimizan etc...)

### 3/ une politique d'habitat ciblée

Le territoire choisit d'agir en matière d'habitat pour les ménages ou les publics mis en difficulté par un marché extrêmement tendu :

- En favorisant le développement de l'offre de logements locatifs permanents qui font cruellement défaut. Sa politique de lotissement, la programmation de procédures de type OPAH dédiées à ce thème, des accords cadre de production avec les opérateurs HLM sont autant de pistes opérationnelles à saisir,
- En laissant une place à l'accession à la propriété pour les ménages à revenus moyens et modestes. C'est au travers sa politique foncière, dans ses négociations avec les opérateurs privés et publics, que le Pays peut mettre en place des conditions facilitatrices à l'accueil d'une population plus diversifiée (et souvent plus jeune...)
- En luttant contre des abus sur les locations saisonnières ou permanentes en mauvais état, le Pays élève le niveau de solidarité locale. Il dispose d'outils pertinents (classement, conditionnement d'aides au logement) pour limiter les abus dans le contexte d'un marché très actif.

## L'amélioration du niveau des solidarités

### OBJECTIFS

- Réduire les écarts dans l'accès au territoire : logement, services et culture
- Accentuer l'identité culturelle du pays

### REGISTRE D' ACTIONS

Renforcement et coordination de l'offre de proximité pour les services aux populations : personnes âgées et jeunes notamment

Mise en partage du patrimoine local par l'amplification de :

- sa valorisation (produits, lieux),
- son accessibilité (publics, calendrier...)
- son rayonnement (diffusion, reconnaissance)

Développement de l'habitat locatif permanent, de l'accession aux classes moyennes et lutte contre les abus locatifs en permanent et en saisonnier/touristique

### **AXE 3 : LE MAINTIEN DES RESSOURCES DU DÉVELOPPEMENT**

L'économie locale repose sur deux filières dominantes et relativement concentrées : le bois et le tourisme littoral. Cette spécialisation, commandée de l'extérieur pour l'essentiel que ce soit en termes de marchés, ou de pouvoir de décision, expose le territoire aux risques inhérents à toute mono-activité ».

Des savoir-faire vivants, des entrepreneurs attachés au territoire sont mobilisables pour servir une stratégie de maintien du « moteur économique et touristique » du territoire. Le pays choisit de favoriser l'adaptation des différentes filières présentes dans un souci d'ancrage au territoire.

#### ***Trois objectifs***

- Diversification des activités productives
- Optimiser les retombées locales des différentes productions
- Améliorer l'employabilité des actifs

#### ***Les registres de l'action***

##### **1/ La création d'un « relationnel économique »**

- Il s'agit ici de favoriser les échanges entre entreprises pour leur développement. Plusieurs thèmes ont été identifiés comme pouvant faire l'objet d'un rapprochement plus ou moins formel : mutualisation des ressources humaines, parrainage de projets etc... Un club d'entreprises serait mis en place dans ce but.

- Il s'agit aussi de renforcer le partenariat privé/public c'est à dire la coopération entreprises/acteurs publics pour anticiper les « mutations économiques » et améliorer l'action économique du territoire : organisation de la veille économique, de l'analyse des besoins en formation (problème des périmètres d'intervention par public, par zone ... rendant difficile une vision d'ensemble).

## **2/ Adéquation compétences/ressources humaines du territoire.**

Pour mieux répondre à la demande sociale en termes d'emplois et de formation, le pays décide de porter son action sur :

- l'adaptation des formations aux débouchés et aux besoins des entreprises et des activités locales
- l'information sur les métiers et les ressources locales à valoriser (coopération entreprises/scolaires) pour donner envie d'entreprendre et de travailler dans les activités/filières locales (bâtiment/filières bois .....)
- l'organisation de l'emploi saisonnier et le développement des emplois partagés notamment dans les secteurs agro-alimentaires et touristiques.

## **3/ Définition, organisation, qualification de l'accueil économique sur le territoire**

3-1 la diversification de l'offre touristique : pour assurer un maintien de l'attractivité touristique tout en adaptant l'offre à la demande et dans un souci d'allongement de la saison les efforts du pays visent :

- o l'amélioration de l'offre d'animation, d'activités en se servant du potentiel culturel, naturel (ce qui peut servir la diffusion de la clientèle). L'ouverture touristique des associations présentes sur le territoire peut servir utilement la création de lieux, d'activités d'animation... (exemple du tourisme de pêche)
- o le positionnement de l'offre touristique du pays en tenant compte des critères forts de la demande des clientèles (bien être et santé / qualité esthétique du cadre de vie /recherche de naturalité (c'est-à-dire contact avec une nature accessible)). Le territoire du pays Landes Nature Côte d'Argent est parfaitement en phase avec ces critères : la carte « Environnement/Nature/Sport » peut être l'angle d'attaque à promouvoir.
- o l'amélioration de la qualité des hébergements notamment dans l'hôtellerie et les meublés.

3-2 la mise en place d'une politique concertée d'accueil économique:  
L'offre du pays en matière d'accueil économique doit être organisée, formalisée pour être véritablement attractive et performante.  
Une thématique en rapport avec le territoire peut être mise en avant : celle de l'environnement et de la ressource naturelle.

La politique d'implantation qui s'en inspire doit s'appuyer sur un dispositif d'accueil et d'accompagnement complet allant de l'offre foncière à la promotion et à l'installation dans l'esprit du management environnemental : réserves foncières, moyens d'animation, de veille, de prospection ...

Dans ce cadre, un schéma d'aménagement en ZA, en locaux doit être réfléchi avec les différentes collectivités.

## Le maintien des ressources du développement

### OBJECTIFS

- Diversifier les activités productives
- Optimiser les retombées locales
- Améliorer l'employabilité des actifs

### REGISTRE D' ACTIONS

Création d'un relationnel économique : coopération inter-entreprises et partenariats privé/public

Mise en adéquation des compétences et des ressources humaines du territoire:  
- adaptation des dispositifs de formations  
- valorisation des métiers  
- mutualisation des emplois

Qualification de l'accueil économique et touristique par un dispositif complet : du porteur de projet à la qualité des installations

## **AXE 4 : L'OFFRE D'UN CADRE NATUREL**

Le pays Landes Nature Côte d'Argent est quasiment le seul espace côtier qui propose une telle conjonction entre mer et forêt, et sous le soleil.

Cette exceptionnelle concentration environnementale est cependant particulièrement vulnérable compte tenu de risques qui pèsent sur le territoire.

Plutôt que subir le poids de ces différents risques, c'est dans une attitude positive que le Pays souhaite s'orienter car il a conscience de ses responsabilités en détenant un cadre de vie de ce niveau. Les communes du littoral, les communes forestières, les pôles urbains ont un intérêt commun à investir sur leur cadre de vie collectif. Le territoire dispose, au travers ce cadre de vie d'une véritable identité jusque dans son nom même ! Cette identité, le territoire souhaite la valoriser, la mettre au débat public, c'est d'une autre manière investir le cadre naturel du Pays.

### ***Deux objectifs***

- Investir sur le cadre naturel, le revendiquer plutôt que le subir comme une contrainte
- Consolider l'identité du territoire, en le mettant en débat et en l'encadrant

### ***Les registres de l'action***

#### **1/ Le trait de côte comme image emblématique**

Il est de toutes les photos, et de bien des débats. Il recule, inéluctablement ? Il est exposé, qui le protège ? Il est le réceptacle naturel des touristes, comment l'occuper ? Autant de débats techniques, sociaux ou environnementaux que le Pays souhaite ouvrir. C'est une manière de s'approprier aussi un facteur identitaire fort et de travailler collectivement sur cet enjeu.



## 2/ l'encadrement de sujets sensibles : eau et forêt<sup>1</sup>

Le pays souhaite prendre à bras le corps la conduite de deux grands sujets de réflexion : la ressource en eau et la forêt. Les conflits d'usage ont été pointés, les enjeux sont connus mais encore traités de manière trop sectorielle. C'est donc avec les différents acteurs concernés, qui se sentent concernés et/ou responsables que le Pays se propose de mettre au point des cadres de référence sur ces sujets : véritables protocoles d'orientation.

Il est nécessaire ici que le Pays soit un interlocuteur connu, reconnu sur ces sujets sur lesquels il peut agir mais qui le dépassent aussi.

### 2-1 la ressource en eau

L'eau est partout, multiple et fragile. L'ensablement du système lacustre, la mise en œuvre des schémas d'assainissement, les pratiques agricoles, les besoins des services d'incendie, etc.... autant de chapitres à écrire collectivement puis à mettre en pratique sur le territoire et en lien avec les voisins. En effet l'érosion régressive, les bassins versants, etc... ne sont pas inhérents au territoire.

### 2-2 la forêt économique et sociale

C'est sur 85% de son territoire que le Pays peut agir en mettant la forêt dans son **offre d'un cadre naturel**. Le conflit d'usage mis en évidence dans cet axe est complémentaire à d'autres, il est déjà visible dans le paysage (pistes VTT, clôtures pour citer deux exemples contraires : ouverture/fermeture). Un document cadre sur cette cohabitation de fonctions de la forêt est la voie choisie par le Pays.

La charte agriculteur/sylviculteur montre la voie sur la gestion d'une autre zone de conflit d'usage possible mais anticipée.

### 2-3 le pilotage environnemental

La mise en évidence de l'atout environnemental se décline dans l'ensemble des actions au quotidien sur le Pays. Il s'agit bien ici de rendre comme un atout ce qui est souvent assimilé à une contrainte quand il s'agit d'implanter un camping, une industrie, un habitat, etc. Le Pays mise sur le moyen terme au travers sa charte de territoire. Avec le pilotage environnemental il s'inscrit déjà sur du long terme (durable), une sorte de démarche HQE<sup>2</sup>, à l'échelle d'un territoire entier.

---

<sup>1</sup> Il est intéressant de noter qu'il n'y a pas si longtemps, l'Etat y consacrait des services

<sup>2</sup> Haute Qualité Environnementale

## L'offre d'un cadre naturel

### OBJECTIFS

- Investir sur le cadre de vie
- Consolider l'identité du territoire

### REGISTRE D' ACTIONS

Le trait de côte : ouvrir le débat technique et social et favoriser les recherches environnementales

Définition de deux protocoles d'orientations (cadre de référence) pour :

- la ressource en eau : système lacustre, assainissement, irrigation
- la forêt économique et sociale

Pilotage environnemental des implantations et des activités : industries, campings, résidentiel

## **LE « FIL VERT » DU PROJET : POUR UNE PROMOTION DE LA FILIÈRE FORÊT-BOIS.**

Organisées autour des principes de la gestion durable, ces orientations affirment l'importance économique, sociale et environnementale de la filière bois sur notre territoire - depuis la gestion et la mobilisation d'une ressource renouvelable à la reconnaissance d'un pôle de compétitivité ouvert sur l'innovation et l'extérieur, et à la communication avec le grand public et la promotion du bois<sup>3</sup>.

### **Fonction économique**

Objectif : développer un environnement favorable au développement des activités de la forêt et du bois en cohérence avec les objectifs des acteurs professionnels et les critères d'un pôle de compétitivité.:

#### 1-Gestion et protection de la ressource

- Création à titre exemplaire d'un plan de gestion concertée des forêts communales : équilibre entre le maintien des espaces remarquables et la production raisonnée et certifiée de bois de qualité
- Progression de la structuration du foncier, des infrastructures et organisation de l'exploitation forestière : réduction des coûts, ex. regroupements, dessertes, routes et modes de stockage innovant
- Accroissement de la coopération publique/privée dans la maîtrise des risques - feux, climatiques... ex. coopération avec le CEL sur la mise en place d'un système d'alerte en amont ; avec la DFCI pour le risque incendie...
- Sensibilisation du public aux bénéfices d'un comportement citoyen en forêt, ex. animation au Centre d'interprétation du Bois du Futur.

#### 2-Compétitivité des entreprises

- Développement de la communication inter entreprises, des relations des entreprises avec l'enseignement supérieur, la recherche et les centres techniques, les instances départementales et régionales, les autres régions forestières, ex. mise en réseau, incitation aux associations, soutien à la diversification.
- Aide au développement des activités de l'informatique et maillage haut débit du territoire (détection, suivi, gestion de

---

<sup>3</sup> Plus détaillées, les propositions du volet forêt-bois de la charte du Pays Landes Nature Côte d'Argent s'appuient sur les orientations de la politique forestière et les actes contractuels passés entre les instances publiques et les professionnels (Orientations régionales forestières, Contrat de progrès, contrat d'objectif des métiers de la forêt et du bois Aquitaine...)

l'approvisionnement et des risques...), ex. information, formation des acteurs

- Promotion du matériau bois : sensibiliser les prescripteurs et le public, ex. donner l'exemple en appliquant la loi sur l'air : accord cadre Bois-Construction-Environnement : accroissement de la part de bois dans la construction de bâtiments publics à 12,5 % en 2010 couplé avec l'utilisation de pin maritime certifié PEFC.

## **Fonction sociale**

Objectif : faciliter l'organisation des réponses au développement de la demande sociale vis-à-vis de la forêt, faciliter le renouvellement des ressources humaines.

### 1- Fonction récréative

- Concertation pour améliorer la cohabitation des différents usages de la forêt, production, tourisme et loisirs, ex. analyse de la demande, réunions de travail, rapprochement des expériences, propositions d'organisation
- Création de sites d'accueil du public et développement du tourisme de découverte, le Bois du Futur

### 2-Gestion des ressources humaines

- Mobilisation des entreprises avec les professionnels de l'emploi-formation autour de l'adaptation des compétences aux évolutions technologiques des activités, ex. repérage des qualifications nécessaires, actions de promotion des métiers et des formations (expositions, forum, portes ouvertes...), développement de la formation continue à distance...

## **Fonction environnementale**

Objectif : positionner le territoire comme pilote en matière d'intégration de la qualité environnementale

### 1. Dans les opérations d'aménagement

- Gestion de l'interface forêt-habitat dans les PLU, ex. préservation de la dynamique des paysages, des éléments caractéristiques, création de zones tampons, le pin dans l'aménagement paysager des lotissements et protection des résidents ; cohérence avec l'exploitation forestière et la protection contre les incendies
- Conservation de l'espace naturel et de la biodiversité : exploitation des outils de protection réglementaires et particuliers existant, ex. sites, réserves, milieux sensibles, et certification PEFC
- Démarche HQE (Haute Qualité Environnementale) : sensibilisation, formation, démonstration, ex. réalisation d'un bâtiment exemplaire, promotion du bois comme éco-matériau.
- Mise en place d'une véritable politique de gestion de l'eau naturelle de surface et de gestion de l'hydraulique forestière et agricole : plan de protection en amont sur l'ensemble des bassins versants des rivières littorales, lutte contre l'érosion régressive et ses effets néfastes (assèchements, impacts phytosanitaires, abandon de gestion des bords de rivière, apports de sables dans les lacs côtiers, perturbation de la qualité des eaux, abaissement du lit des rivières...)

### 2. Par la communication et la sensibilisation du public

- Informer le public vis-à-vis du bois : animations sur des thèmes comme la fonction de la forêt et du bois et le pin comme patrimoine, le rôle de la forêt et du bois dans le stockage du carbone, les différents emplois du bois et du pin maritime, etc.

## La forêt : le « fil vert » du projet

### OBJECTIF

- Conforter la filière bois-forêt

### REGISTRE D' ACTIONS

Gestion protection de la ressource

Compétitivité des entreprises

Fonction récréative

Gestion des ressources humaines

Opérations d'aménagement

Communication/sensibilisation du public



# **3**

## ***Notre organisation***

Si la loi portant création des pays (et des agglomérations) a prévu de mettre en place un système différent de ce qui existait auparavant, c'est bien parce que la gestion des territoires est devenue affaire complexe.

La complexité se tient dans plusieurs dimensions :

- Complexité des affaires "publiques" où les collectivités doivent articuler leur action avec les décisions des entreprises et l'intervention du monde associatif. C'est cette notion d'interdépendance que l'on retrouve dans le conseil de développement constitué de trois composantes : les élus, les socioprofessionnels et les militants associatifs.
- Complexité des décisions qui ont des effets lointains dans le temps : ce qui est lancé aujourd'hui peut avoir des conséquences à terme, positives ou négatives. L'idée de développement durable entend préserver l'héritage des générations à venir. Plus simplement, le pilotage du pays dans un projet à dix ans s'efforce de prendre en compte le facteur temps qui va bien au-delà des mandats électifs.
- Complexité dans l'espace : en théorie, en se calant sur le bassin de vie, le pays prend en compte l'essentiel de son territoire. Mais ce n'est pas suffisant puisque nombre de décisions prises à un échelon plus élevé (Région, Etat, Europe) peuvent avoir des conséquences sur un pays.

**L'efficacité de notre charte de pays se mesurera à la qualité des actions qui seront entreprises, mais aussi, et autant, à la qualité des relations qu'elle induit entre tous les acteurs locaux et les partenaires du territoire.**

C'est pourquoi les modalités de sa mise en œuvre sont déterminantes et relèvent d'un double pari :

- Continuer à impliquer les forces vives locales, les partenaires et les communes membres dans l'application et le renouvellement du projet territorial,
- Conduire le projet au quotidien tout en gardant le cap sur les objectifs choisis. Il faut pour cela reconnaître une autorité pilote et se doter d'outils d'évaluation.

Cela suppose une organisation à part entière, non pas concurrente à l'existant, mais favorisant la coordination, la fédération des énergies, la mise en cohérence des acteurs publics et privés pour faire vivre et suivre la mise en œuvre de notre projet.

Tout l'enjeu réside donc bien dans l'articulation des «structures» existantes et à mettre en place.

Pour ce qui est des structures existantes sur notre territoire, le territoire couvert par le pays est actuellement organisé au sein du syndicat mixte.

De plus le paysage intercommunal évolue : les communautés de communes sont en place ; ce sont des échelons territoriaux très importants pour le développement et l'aménagement du territoire même si leurs compétences doivent s'harmoniser

Pour ce qui est des structures à mettre en place, la réglementation prévoit que le pays s'appuie sur deux organes complémentaires :

- Un organe participatif, ouvert aux représentants de la société civile, appelé « conseil de développement » dont la nature et les attributions peuvent être définies librement en plus de sa participation à l'élaboration de la charte de pays et de son association à sa mise en œuvre.
- Un organe public, ouvert aux collectivités locales, sous différentes formes possibles (GIP de développement, syndicat mixte, EPCI...), chargé de négocier le contrat de pays et garant de la cohésion du territoire.

Dans ce cadre, la configuration qui est la nôtre actuellement est en phase même si elle peut et doit évoluer, nous envisageons une organisation qui s'appuiera sur :

- le syndicat mixte du pays Landes Nature Côte d'Argent,
- le conseil de développement qui, lui, pourra, si besoin, se constituer en association de manière à pouvoir accueillir et représenter l'ensemble des composantes de la société civile locale et à travailler dans la durée,
- un dispositif de conventions et contrats qui formaliseront les accords particuliers pour la mise en œuvre des actions entre la structure porteuse de la charte et ses partenaires (par exemple les pays voisins, les organisations consulaires...).

### **Le syndicat mixte du pays Landes Nature Côte d'Argent**

Le Syndicat mixte est la structure qui représente le pays au sens juridique du terme. Il décide de l'engagement du projet de Pays en concertation avec le Conseil de développement.

Il est le garant de la bonne utilisation des fonds publics. À ce titre et conformément à la LOADDT, il assume pour le compte des collectivités adhérentes les missions de :

- mise en œuvre et application des dispositions prévues dans la charte,
- gestion du contrat de pays,
- représentation du pays auprès des organismes publics à savoir la négociation et la contractualisation sur les différents dispositifs d'appui et de financement de développement territorial concernant le pays,
- réalisation de projets « d'intérêt pays » à caractère structurant et dont le portage ne pourrait être assuré par une des collectivités adhérentes.

### **Les relations entre syndicat mixte et conseil de développement**

Dans le cadre de la mise en place de la charte de pays, la structure publique et le conseil de développement travaillent ensemble.

Cela se traduit par plusieurs éléments :

- Les membres du bureau du syndicat sont présents dans le conseil de développement et participent aux travaux comme les autres acteurs et ce de manière à entretenir le lien et la communication entre les deux instances,
- Le président du conseil de développement ou son représentant peut être invité aux réunions du conseil et du bureau syndical à titre de personne qualifiée afin de participer aux réflexions et donner un avis consultatif sur les sujets ou les dossiers traités,
- Des commissions thématiques, groupes de projet peuvent se mettre en place pour toute question d'intérêt pays en associant les représentants du conseil de développement et du syndicat mixte et plus largement toute personne intéressée,
- Des règles de vie régissant les relations entre acteurs autour de la notion de démocratie participative à travers un règlement intérieur pour le syndicat, une convention syndicat/Conseil de développement pourront être définies...

### **Les moyens techniques**

Pour garantir une mise en œuvre efficiente et efficace de sa politique, le Pays devra pouvoir mobiliser et s'appuyer sur des moyens matériels et surtout sur une équipe technique opérationnelle et pluridisciplinaire.

Le Pays n'a pas obligatoirement vocation à constituer une équipe technique en interne, a fortiori lorsque sur le territoire existent déjà des personnes compétentes très impliquées dans l'animation du milieu, l'appui au montage de projets etc...

Dans cette configuration, un rôle de coordination technique est néanmoins nécessaire. Il est assuré au sein du syndicat mixte et dans le cadre d'une cellule technique telle quelle a été mobilisée durant la phase d'élaboration de la charte

### **Le pilotage, le suivi, l'évaluation**

Piloter un projet de territoire c'est devoir et vouloir garder à la Charte son unité et sa cohérence dans le temps, maintenir la force morale de sa valeur d'engagement, tout en s'adaptant aux contraintes de réalisation, aux évolutions du contexte.

Il n'y a pas d'obligations en matière d'outils à mettre en place, la plus grande latitude est laissée aux acteurs pour organiser le suivi et l'évaluation.

La loi impose toutefois une évaluation elle-même liée à la démarche d'observatoire du territoire.

Celle-ci peut intervenir à plusieurs niveaux :

- au niveau opérationnel : chaque année l'établissement du programme d'actions pour l'année suivante permet l'évaluation de l'état d'avancement et de réussite des projets en cours et d'envisager leurs éventuelles modifications.
- au niveau contractuel : après les trois années d'exécution des programmes contractualisés avec l'Etat, la région ou le département et autres, un bilan de renouvellement est à faire. Il s'agit de réexaminer la stratégie mise en œuvre, de mesurer l'écart entre ambition et réalisation.
- au niveau de la charte : 8-10 ans après sa conception, le projet de territoire doit être révisé. Le contexte, la société, le territoire évoluent et changent. Il faut alors réexaminer la pertinence des objectifs et remettre en chantier une nouvelle charte qui prend en compte le bilan de la précédente.

L'évaluation n'est pas un contrôle, c'est un processus continu qui doit nous aider à appréhender les effets de notre action dans sa globalité et à mieux « diriger » nos efforts.

Une grille d'évaluation devra être conçue pour chacun de nos programmes et de nos actions, nous devons réfléchir ensemble aux critères, aux indicateurs que nous retiendrons pour construire cette grille.

L'évaluation est également une démarche tournée vers le lendemain. Il s'agit pour le territoire d'anticiper, de se mettre en veille et de proposer à temps ce qui est à anticiper.

